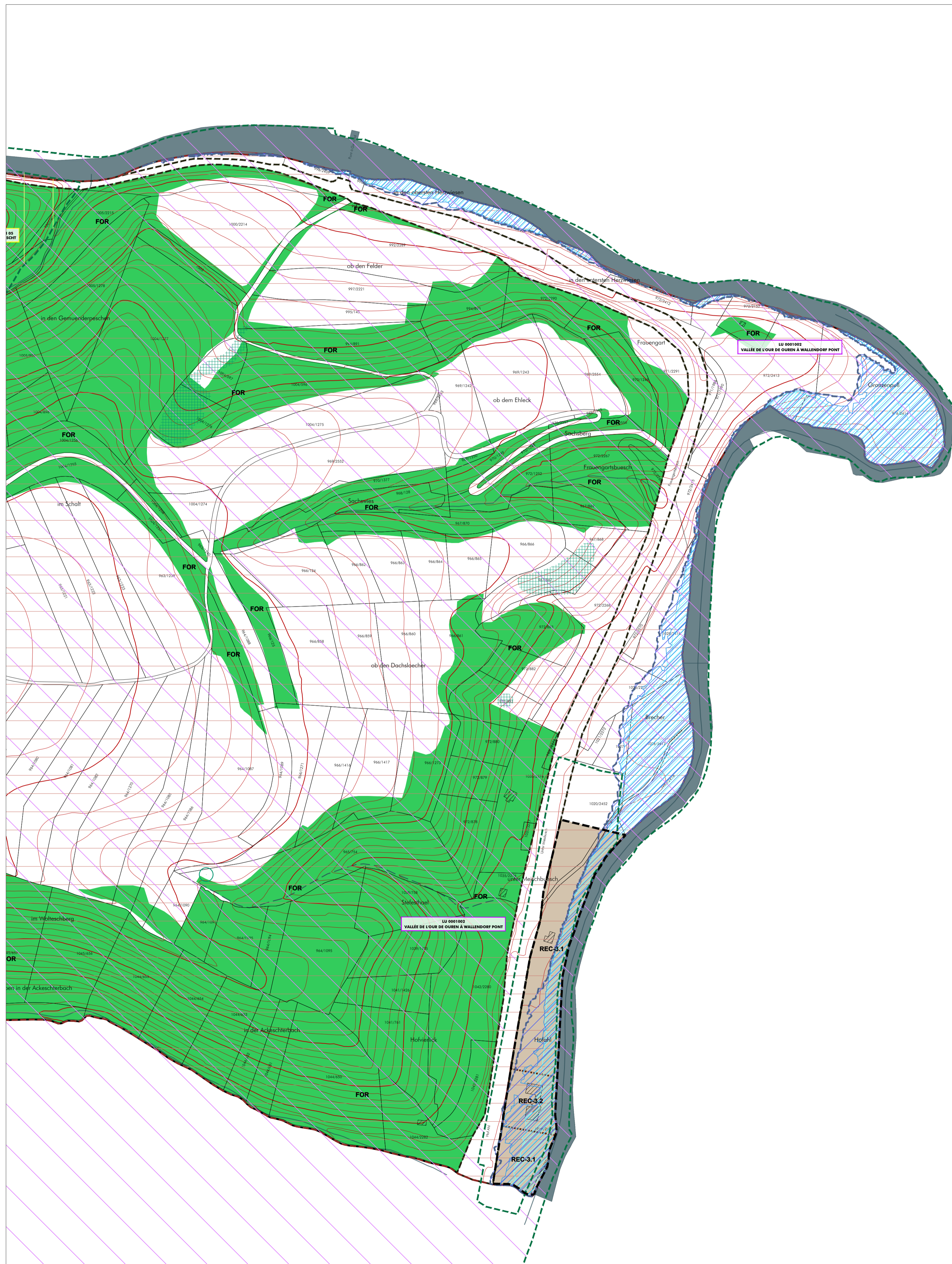


Plan d'aménagement général - Lieu-dit "Brecher" à Wahlhausen



FOND DE PLAN

Composé sur la base du PCN 2016, de la BD-LTC 2007 et 2010, de la BD-LORTHO 2013 et 2016

- Limite communale
- Limite parcellaire
- Bâtiment existant PCH (ex.2016)
- Bâtiment supplémentaire à titre indicatif | Bâtiment supprimé ou pas de bâtiment (diversité de terrain en 2013-2016)
- Rivière
- Ruisseau | Ruisseau souterrain ou temporaire
- Surface hydro-terrestre permanente | Zone humide
- Courbe de niveau: équidistance 5m | 25m

PROJET D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL

- Délimitation du degré d'utilisation du sol
- Délimitation de la zone verte

ZONES URBANISÉES OU DESTINÉES À ÊTRE URBANISÉES

Zones d'habitation

- HAB-1 zone d'habitation 1

Zones mixtes

- MIX-v zone mixte villageoise
- MIX-v DP zone mixte villageoise Dasbourg Pont
- MIX-r zone mixte rurale

Zones de bâtiments et d'équipements publics

- BEP zone de bâtiments et d'équipements publics - équipements techniques alimentation en eaux potables, assainissement et rétention des eaux
- BEP-et

Zones d'activités

- ECO-c1 zone d'activités économiques communale type 1
- ECO-c1 (indicateurs)
- ECO-c2 zone d'activités économiques communale type 2
- ECO-r zone d'activités économiques régionale

Zones de sports et de loisirs

- REC-1 zone de sports et de loisirs - activités de plein air
- REC-2 zone de sports et de loisirs - sports
- REC-3.1 zone de sports et de loisirs - activités de camping et installations sanitaires
- REC-3.2 zone de sports et de loisirs - activités de camping et installations sanitaires accueil et logement de service, activités du secteur HORECA
- REC-5 zone de sports et de loisirs - Parc

Zones spéciales

- SPEC gas zone spéciale "garage et station-service"
- SPEC sap zone spéciale "sapinière"
- SPEC ca zone spéciale "coopérative agricole"
- SPEC ess zone spéciale "économie sociale et solidaire"

Zones de jardins familiaux

- JAR

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier":

Dénomination de la ou des zones			
COS	max.	CUS	max.
			min.
CSS	max.	DL	max.
			min.

ZONE VERTE

- AGR Zones agricoles
- FOR Zones forestières *
- PARC Zones de parc public
- VERB Zones de verdure

Remarque importante:
* Les zones forestières sont indiquées sur la base de l'OS 2007 actualisée sur la base de l'orthophoto 2013 (DOP), dans et sur le pourtour direct des agglomérations et des extensions à urbaniser. La délimitation des zones forestières à l'écart des zones d'agglomérations est indicative et doit faire, le cas échéant, l'objet d'un examen sur le terrain.

ZONES SUPERPOSÉES

- Zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zones d'aménagement différé
- Zones délimitant les plans d'aménagement particulier approuvés (délimitation à titre indicatif)
- Zones des "servitudes urbanisation"

[N]	servitude "urbanisation - milieu naturel"	[Na]	servitude "urbanisation - Natura 2000"
[E]	servitude "urbanisation - eau"	[St]	servitude "urbanisation - Stationnement"
[P]	servitude "urbanisation - paysage"	[CV]	servitude "urbanisation - coulée verte"

Couloirs et espaces réservés (à titre indicatif)

- couloir pour projets de canalisation pour eaux usées

Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal

- secteur protégé de type "environnement construit"
- constructions à conserver | petit patrimoine à conserver - à titre indicatif
- garbais d'une construction existante à préserver - à titre indicatif

Zone de risques naturels prévisibles

- zone de risques d'éboulement ou de glissement de terrain

Zones d'extraction

ZONES OU ESPACES DÉFINIS EN EXÉCUTION DE DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES à l'aménagement du territoire

- Grands ensembles paysagers "Haute-Sûre - Kischpelt" (Duest) & "Vallée de l'Our" (E4) (MAT 02.2021)
- Couloirs verts "CV06 - Hosingen-Saif" & "CV07 - Hoesheid-Dick" (MAT 02.2021)
- Zone d'activités économiques régionale existante "Hosingen" (MAT 02.2021)
- Couloirs et zones superposés Plan Sectoriel Transport "Contournement de Hosingen (E421/N7) (MAT 02.2021)
- Projets Plan Sectoriel Transport "Contournement de Hosingen (E421/N7) & "Sécurisation de la N7 entre le giratoire Frischhoff et le giratoire Wempenhaard" (MAT 02.2021)

à la protection de la nature et des ressources naturelles

zones Natura 2000 Source: IGC, version 2015

- zone protégée d'intérêt national et réserve naturelle Source: MDDI, version 04.2018
- NATURA 2000 Flora-Fauna-Habitat-Schutzgebiet (MDDI, 09.2015) LU0001002 "Vallée de l'Our et affluents de Leler à Dasbourg"
- NATURA 2000 Flora-Fauna-Habitat-Schutzgebiet (MDDI, 09.2015) LU0001005 "Vallées de la Sère, de la Witt, de la Clève et du Lallgebach"
- NATURA 2000 Vogelschutzgebiet (MDDI, 09.2015) LU0002003 "Vallée supérieure de l'Our et affluents de Leler à Dasbourg"
- NATURA 2000 Vogelschutzgebiet (MDDI, 09.2015) LU0002013 "Région Kischpelt" (Zone de protection spéciale, telle que transmise aux services compétents de la Commission européenne - Direction générale Environnement) - à titre indicatif
- Nationale Naturschutzgebiete (MDDI, 04.2018) RF 05 "Kischpelt"
- Nationale Naturschutzgebiete (MDDI, 04.2018) RF 13 "Tallengen Freng op Bannel"

à la protection des sites et monuments nationaux

Source: Liste des SMAN, 2018

aux réseaux d'infrastructures de transport national

à la gestion de l'eau - zones inondables (TIMIS)

Source: AGE, mai 2014

Mises en 2013 selon la Directive 2007/60/CE

- HQ 10
- HQ 100
- HQ extrême

Informations complémentaires sur base de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles (à titre indicatif et non exhaustif)

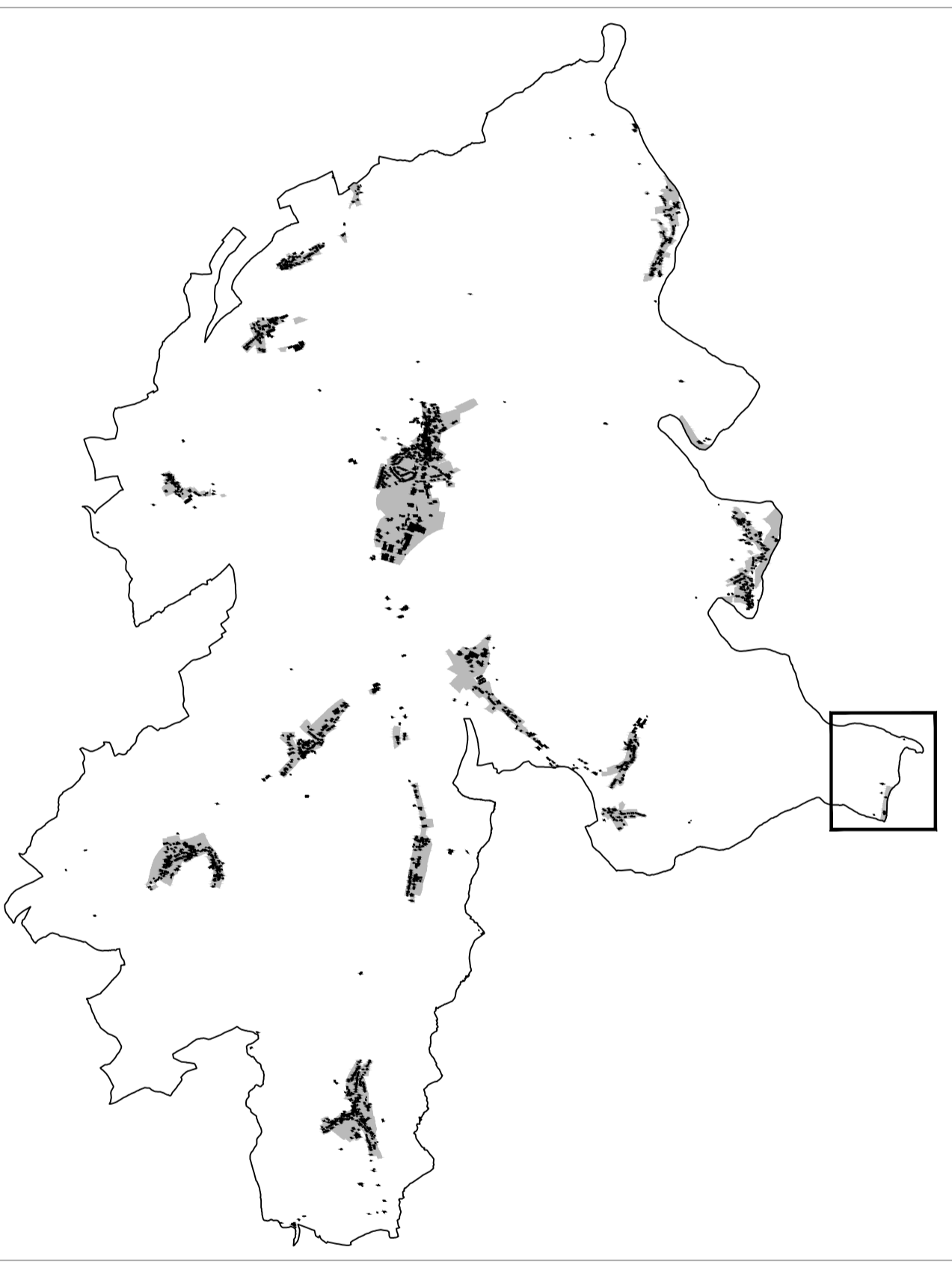
Biotopes, habitats ou habitats d'espèces tombant sous le régime de l'article 17e/ou 20

Source: habitats - PROCHROF, CO, et/ou autres; biotopes - milieux couverts MDDI 2014; autres remarquables AEF 2014; biotopes - zones urbanisées ou destinées à être urbanisées CO3, et/ou autres, Föder Landschaftshilfen 2011 - 2016; contrôle en procédure avec Orthophoto 2017 par CO3

- Art. 17 habitat - habitats espèces protégées
- Art. 17/20 habitat - habitats espèces protégées
- Art. 17 biotope - éléments surfaciques protégés
- Art. 17 biotope - éléments linéaires protégés
- Art. 17 biotope - éléments ponctuels protégés

Lignes électriques

- à haute tension Source: BD-LTC 2007



Ref. n°: 74C/022/2017	
Approbation du Ministre de l'Intérieur	26.11.2018
Approbation du Ministre du Développement durable et des Infrastructures	23.07.2018

PCN 2016 - ORIGINE CADASTRE: DROITS RÉSERVÉ À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG	COPIE ET RÉPRODUCTION INTERDITES
BD-LTC 2007 et 2010 - ORIGINE CADASTRE: DROITS RÉSERVÉ À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG	COPIE ET RÉPRODUCTION INTERDITES
OS 2007 - MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT: DROITS RÉSERVÉ À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG	COPIE ET RÉPRODUCTION INTERDITES

Concept Conseil Communication
en urbanisme, aménagement du territoire et environnement

CO3 s.à r.l.
3, bd. de l'Alzette
L-1124 Luxembourg
Tel.: (+352) 26 68 41 29
Fax: (+352) 26 68 41 27
Mail: info@co3.lu

Maître d'ouvrage:	Administration communale de Parc Hosingen		
Projet:	Plan d'Aménagement Général		
Objet:	Version coordonnée - Lieu-dit "Brecher" à Wahlhausen		

Modifications ponctuelles	Révisé	Approbation du Ministre de l'Intérieur	Approbation du Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable
1 Wahlhausen-Dickt, "Parc" Plans Directeurs Sectoriels	74C/		

Échelle: 1 / 2.500	Plan n°: 1208_VC1_pag_BR
Indice: A	Date: 31.08.2021
Élaboré: C. Rabe	Contrôlé: U. Trufferer
	Validé: U. Trufferer

Chaque dessin est en couleur. Les couleurs sont à titre indicatif. Les couleurs de base sont à titre indicatif. Les couleurs de base sont à titre indicatif. Les couleurs de base sont à titre indicatif.

